



## MISSIONS LOCALES : PREMIER APERÇU DU DECROCHAGE SCOLAIRE

« Décrochage » et « décrocheur » sont des termes polymorphes qui renvoient à une réalité imprécise et floue car ils font référence à la fois à un processus et son aboutissement. Il est donc difficile d'évaluer le nombre de décrocheurs et encore plus de comparer les différents chiffres existants sur le sujet d'autant plus lorsqu'ils proviennent de sources différentes.

Les missions locales n'échappent pas à cette règle en ce qui concerne l'accompagnement et le repérage des jeunes qu'elles accueillent au sein de leur réseau et que l'on peut considérer comme décrocheurs.

Le travail présenté ici donne ainsi une première photographie qui même si elle est imparfaite donne un premier aperçu du nombre des jeunes que l'on peut considérer comme décrocheurs (7828 jeunes en 2016) et accompagnés par les conseillers lors d'un premier accueil dans une mission locale. Parallèlement, il n'apparaît pas de profil type du « décrocheur » mais des facteurs de risque et surtout la nécessité d'un accompagnement renforcé, notamment dans les premiers mois.



# 1. PRÉAMBULE

## 1.1 UNE MISSION DE PROXIMITÉ POUR LES JEUNES

Présent sur l'ensemble du territoire ligérien (20 structures), le réseau des missions locales exerce une mission de service public de proximité dont l'objectif principal est d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale. Ainsi, chaque année, en Pays de la Loire, plus de 53 000 jeunes (dont 69 % d'un niveau inférieur à V) sont accompagnés directement ou indirectement par les 625 acteurs (directeurs, conseillers...) que comptent les missions locales des Pays de la Loire.

Les missions locales s'appuient sur des financements qui se répartissent entre l'État, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale, la Région, les Départements, le Fonds social européen et d'autres organismes publics et privés. Les missions locales font partie du service public de l'emploi et entretiennent des relations privilégiées avec Pôle emploi dans le cadre d'un partenariat renforcé.

Depuis une trentaine d'années, ces structures interviennent dans l'accompagnement des jeunes pour favoriser leur insertion et leur autonomie, en agissant sur plusieurs leviers : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.

Pour mener à bien cette mission, elles mettent en œuvre, via un accueil de proximité privilégiant les entretiens entre les conseillers et les jeunes accompagnés, les moyens suivants :

- Définition du projet professionnel, accès à une formation professionnelle, recherche d'emploi et intégration dans l'entreprise,
- Information sur la santé et accès aux soins, recherche d'un hébergement et accès à un logement autonome,
- Accès aux droits, participation citoyenne, accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

## 1.2 UNE MOBILISATION COLLECTIVE POUR LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE

En juin 2010, l'Union Européenne se fixe comme objectif de passer sous la barre des 10 % la proportion de 18-24 ans sortants sans diplôme du cycle de formation initiale d'ici 2020. Pour aller encore plus loin au niveau national, la France se donne pour objectif de faire passer ce taux sous la barre des 9,5 %.

Pour mettre en œuvre cet objectif au niveau régional, le Rectorat et la Région Pays de la Loire ont mis en place des stratégies déclinées en actions. Pour le Rectorat, elles s'inscrivent dans le projet académique et s'appuient sur un réseau de structures de suivi et d'accueil (PSAD, MLDS, FOQUALE, Lycée Nouvelle Chance). Pour le Conseil régional, il s'agit du plan "Nouvelle chance pour les jeunes décrocheurs" du Conseil régional qui constitue un appel à projets d'actions innovantes pour les jeunes en difficulté dans leurs établissements (établissements de formation initiale (hors CFA) situés sur les territoires les plus à risque).

Dans le cadre du plan mis en place par le Conseil régional, on retiendra deux objectifs sur le décrochage scolaire concernant les missions locales, à savoir :

- La production et la transmission par les missions locales d'un rapport d'activité relatif à la lutte contre le décrochage scolaire,
- Le rapprochement entre les CFA et les missions locales afin d'accompagner les jeunes en rupture de contrat d'apprentissage dans la recherche d'entreprises et de solutions pour la

suite de leur parcours. Ce travail d'accompagnement se fait en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD<sup>1</sup>).

D'après le rapport d'évaluation partenariale de lutte contre le décrochage scolaire de mars 2014 – SGMAP / MENSER, la lutte contre le décrochage scolaire s'articule autour de trois champs d'intervention :

Définition des trois champs d'intervention en matière de lutte contre le décrochage scolaire			
Champ	Définition	Public cible	Exemple de politiques et de dispositifs
<b>Prévention</b>	Ensemble des stratégies, organisations et dispositifs visant à encourager la persévérance scolaire et plus largement à favoriser la réussite de tous les élèves.	Tous les élèves (actions structurelles), élèves présentant des risques (actions spécifiques)	Actions liées à l'obligation scolaire, la prévention de l'exclusion, le climat scolaire, l'implication des parents, les pratiques pédagogiques.
<b>Intervention</b>	Dispositifs et actions mis en œuvre suite à l'identification de signes de décrochage (absentéisme, difficultés scolaires lourdes...) chez un élève. Le repérage est donc un pré-requis à l'intervention.	Élèves en situation de décrochage mais qui n'ont pas encore quitté le système scolaire.	Action d'accompagnement scolaire ou socio-éducatif, mise en place de parcours individualisés, dispositif relais, passerelles.
<b>Remédiation</b>	La remédiation a pour objectif le retour en formation, l'accès à une qualification ou l'accès à un emploi stable d'élèves ayant déjà décroché.	Élèves décrochés	Places vacantes du réseau FOQUALE, les actions de remobilisation et de qualification des pôles MLDS, Lycées Nouvelle Chance, service civique combiné, <b>missions locales</b>

Source : Académie de Nantes

C'est sur ce dernier champ "la remédiation" que les missions locales interviennent. Elles jouent un rôle important, notamment dans :

- La prise en charge des jeunes décrocheurs via l'accompagnement vers l'emploi et/ou la formation en s'appuyant sur les différents dispositifs à leur disposition (PACEA, Garantie jeunes<sup>2</sup>...)
- Le repérage des jeunes, en particulier les plus éloignés du marché du travail, en tant que lieu de premier accueil (en complémentarité avec les CIO).

Depuis 2017 avec l'arrivée du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et du dispositif Garantie jeunes, intégré au PACEA, de nouvelles modalités d'accompagnement susceptibles de répondre aux besoins des jeunes décrocheurs sont proposées par les missions Locales.

<sup>1</sup> La P.S.A.D. (plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs) est une coordination inter institutionnelle des partenaires locaux qui vise à apporter des réponses diversifiées et appropriées à des jeunes qui n'ont pas toujours envie de revenir à l'école au sens classique du terme. On recense 15 PSAD en Pays de la Loire.

<sup>2</sup> La Garantie jeunes est un dispositif qui s'adresse aux jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en étude, peu ou pas diplômés, sans ressources, en grande précarité et prioritairement vivant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Il se base sur un accompagnement global et renforcé permettant de régler les freins à l'emploi et à l'autonomie (logement, mobilité, santé...) tout en capitalisant des expériences professionnelles.

## 2. LE DÉCROCHAGE, UN CONCEPT DIFFICILE A APPRÉHENDER

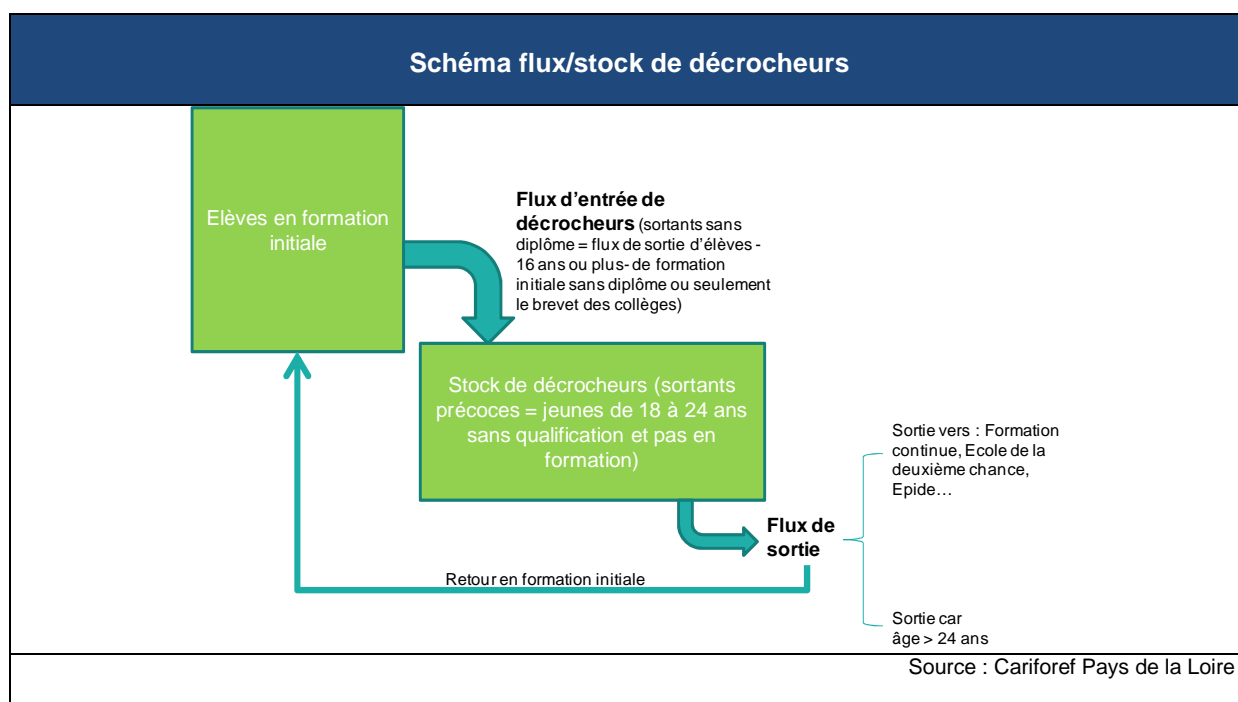
### 2.1 DÉCROCHEUR, UNE OU DES DÉFINITIONS ?

De nombreuses définitions et concepts liés au décrochage scolaire existent. Selon les travaux récents de Pierre Yves Bernard<sup>3</sup>, le terme de décrochage scolaire désigne habituellement les ruptures de formation avant d'avoir obtenu un diplôme de fin d'études secondaires. Plus précisément le décrochage peut être appréhendé à travers une série d'indicateurs provenant de sources diverses et dont les définitions ne sont pas exactement similaires : sorties du système éducatif sans diplôme autre que le brevet des collèges, sortants précoces au sens des statistiques européennes, « décrocheurs » repérés par les statistiques administratives.

Le terme « décrochage » est polymorphe et renvoie à une réalité imprécise et floue. Il indique à la fois un processus et son aboutissement.

Un travail mené en 2016 par le Cariforef des Pays de la Loire a permis d'éclairer ce sujet régionalement. Il en ressortait :

- Qu'au sens législatif, la loi française (décret n° 2010-1781 du 31/12/10) fixe le niveau de qualification minimum que tout élève ou apprenti doit atteindre soit le baccalauréat général, soit un diplôme à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications. Tout jeune qui quitte un système de formation initiale, sans avoir le niveau de qualification minimum requis par la loi est décrocheur.
- Qu'au sens statistique, mesurer le décrochage est une opération complexe, qui nécessite au préalable l'explicitation des notions de variables de flux et de stock. La première (flux) est une variable que l'on mesure entre deux périodes de temps, la seconde (stock) est une quantité mesurée à un instant T. Sur la base de ces deux notions statistiques sont construites les mesures d'estimation du nombre de décrocheurs.



La première mesure correspond aux « sortants sans diplômes », c'est-à-dire aux sortants de formation initiale sans aucun diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges sortant du système éducatif à partir de 16 ans (fin de la scolarité obligatoire). Il s'agit d'une approche en flux qui permet de quantifier

<sup>3</sup> « Les inégalités sociales de décrochage scolaire », Centre de recherche en éducation de Nantes, Pierre-Yves BERNARD, Septembre 2016

le nombre de jeunes avec un faible niveau d'études au moment clé où ceux-ci terminent leur formation initiale et entrent sur le marché du travail.

La seconde approche correspond aux « sortants précoces », c'est-à-dire aux jeunes sans qualification de 18 à 24 ans et qui ne sont pas en formation, quel que soit le type de formation. Il s'agit là d'une approche par les stocks qui permet de quantifier le nombre de jeunes avec un faible niveau d'étude ou de qualification dans une classe d'âge donnée.

## **2.2 COMMENT REPÉRER LES JEUNES SUIVIS PAR LES MISSIONS LOCALES ET CONSIDÉRÉS COMME DÉCROCHEURS ?**

Les missions locales interviennent principalement sur le champ de la remédiation dans la lutte contre le décrochage scolaire. En lien avec les PSAD, elles contribuent à alimenter les systèmes d'information pour tenter de disposer d'une mesure de ce phénomène et parallèlement à offrir un accompagnement aux décrocheurs tant sur leur capacité d'autonomie que l'accès à un emploi.

Doté d'un système de gestion et de suivi propre à leur structure - I-Milo - les missions locales l'alimentent chaque jour de données précieuses, notamment sur le public décrocheur (âge, sexe, situation familiale, ressources financières, formations suivies, situations d'emploi rencontrées...).

Sur la base de cet outil, il est ainsi possible de cerner le public considéré comme décrocheur reçu et accompagné par les missions locales et d'en décrire les caractéristiques en termes de parcours au sein de ce réseau.

Plusieurs options peuvent être envisagées pour décrire les jeunes suivis par les missions locales et considérés comme décrocheurs à partir du système I-Milo.

La première correspond à un indicateur se basant sur le rapprochement biannuel entre les jeunes présents dans le système d'information d'I-Milo et les listes des décrocheurs du SIEI<sup>4</sup>. Ce rapprochement effectué deux fois par an permet de repérer parmi les dossiers des jeunes présents dans I-Milo ceux qui le sont également dans le SIEI. La limite de cet indicateur est que chaque nouvelle liste intégrée efface la précédente. Seule la dernière année est disponible dans le système d'information I-Milo et il est dès lors impossible de faire une comparaison entre plusieurs années.

La seconde option correspond au fait de se baser sur un nouveau mode de saisie actée en 2016 pour repérer les jeunes orientés par ou vers les PSAD. Cette procédure étant relativement récente, elle soulève encore de nombreuses questions quant à sa robustesse car elle ne permet pas de regard en évolution et son niveau d'appropriation ne semble pas aujourd'hui uniforme entre les différentes missions Locales de la région.

La troisième et dernière option est celle que nous retiendrons car elle ne souffre pas des limites observées sur les deux premières options. Elle repose sur la construction d'un périmètre de ce public similaire à la définition législative du décret n° 2010-1781 du 31/12/10. Dans le système I-Milo, cela se traduit de la manière suivante, à savoir :

- que le jeune ait entre 16 et 25 ans,
- qu'il ait été accueilli par une mission locale pour la première fois dans l'année,
- qu'il ait un niveau de formation validé inférieur au niveau V (CAP, BEP) au moment du premier accueil,
- qu'il ne soit pas en situation de type « Formation » et/ou « Scolaire » au moment du premier accueil,

---

<sup>4</sup> Le Système Interministériel d'échanges d'information (SIEI) établit la liste des jeunes qui simultanément : ne sont plus inscrits dans un établissement scolaire ou un CFA, et qui n'ont pas obtenu le diplôme, de niveau V ou IV préparé lorsqu'ils étaient inscrits, dans l'établissement sus nommé (Décret 2010-1781 du 31/12/2010).

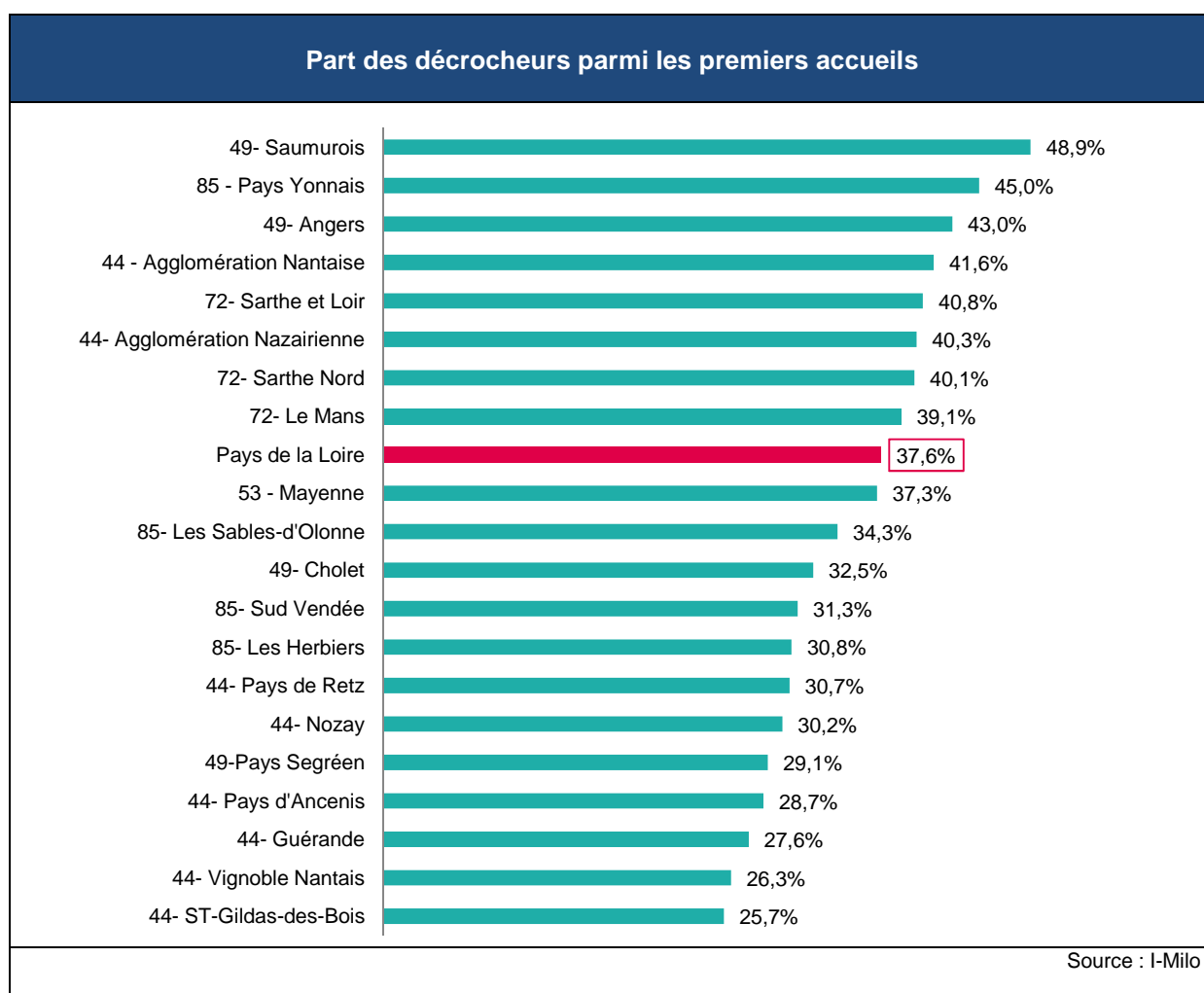
### 3. PRÈS DE 8 000 JEUNES CONSIDÉRÉS COMME DÉCROCHEURS

#### 3.1 PLUS D'UN TIERS DU PUBLIC DES MISSIONS LOCALES

En se basant sur le système de gestion et de suivi des missions locales, on dénombre 7 828 jeunes considérés comme des décrocheurs âgés de 16 à 25 ans parmi plus de 20 800 jeunes accueillis du même âge pour la première fois dans le réseau en 2016. Plus d'un tiers (37,6 %) du public accueilli par les missions locales peut être ainsi décrit comme décrocheurs (= « flux d'entrée de décrocheurs »)

Sur l'ensemble des 53 133 jeunes accompagnés par les missions locales en 2016, c'est 38,6 % d'entre eux qui peuvent être considérés comme décrocheurs soit 20 527 jeunes. (= « stock de décrocheurs »)

Si l'on descend à un niveau infra régional, on constate que le niveau départemental influe peu sur ce constat d'ensemble. En revanche au niveau de chaque mission locale, de grandes disparités existent.



Ainsi, sept missions locales ont une part de jeunes considérés comme décrocheurs supérieure à la moyenne. Quatre d'entre elles se distinguent particulièrement avec une part très élevée de décrocheurs : le Saumurois (48,9 %), le Pays Yonnais (45,0 %), Angers (43,0 %) et l'Agglomération Nantaise (41,6 %). A contrario cinq missions locales, souvent limitrophes de l'agglomération Nantaise, ont une part de jeunes considérés comme décrocheurs beaucoup plus faible : 25,7 % pour Saint-Gildas-des-Bois, 26,3 % dans la Mission Locale du Vignoble Nantais, 27,6 % pour Guérande, 28,7 %



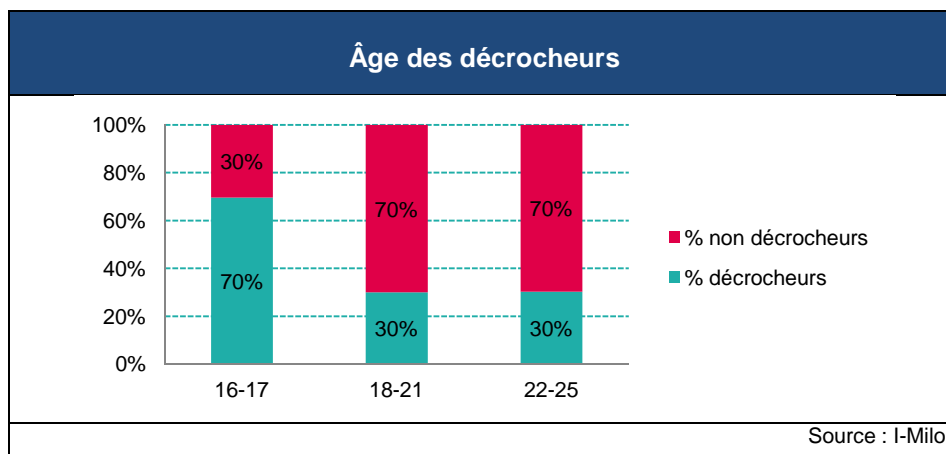
pour le Pays d'Ancenis et 29,1 % pour le Pays Segréen. Ces observations semblent confirmer ce qui a été observé dans l'étude du CEREQ « [l'atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire](#) ».

### 3.2 ÂGE, SEXE, LIEU D'HABITATION : FACTEURS À RISQUE

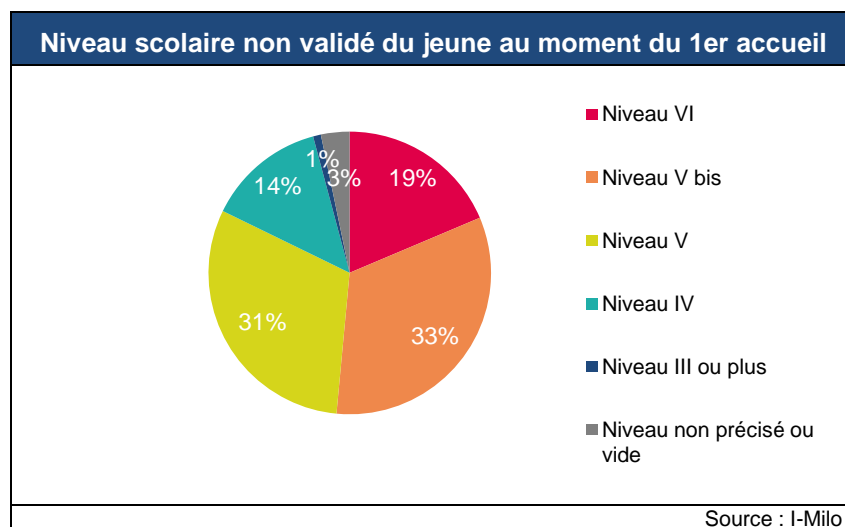
Sur l'ensemble des jeunes accueillis en mission locale et considérés comme décrocheurs, 45 % ont un âge compris entre 18 et 21 ans (soit 3 546 jeunes) et 35 % entre 16 et 17 ans. Les 20 % restant correspondent à des jeunes âgés entre 22 et 25 ans.

Au sein de chaque tranche d'âge, la part du décrochage scolaire varie assez nettement. Ainsi, 70 % des jeunes âgés de 16 à 17 ans sont considérés comme décrocheurs, alors que cette part n'est que de 30 % pour les tranches 18-21 et 22-25.

Conformément aux observations pouvant être faites dans diverses études sur le décrochage scolaire, les plus jeunes et notamment les mineurs sont les plus exposés au risque de décrochage. Les missions locales accueillent une partie du public jeune mais d'autres acteurs existent également pour ce public d'où une part modérée de celui-ci dans le réseau des missions locales



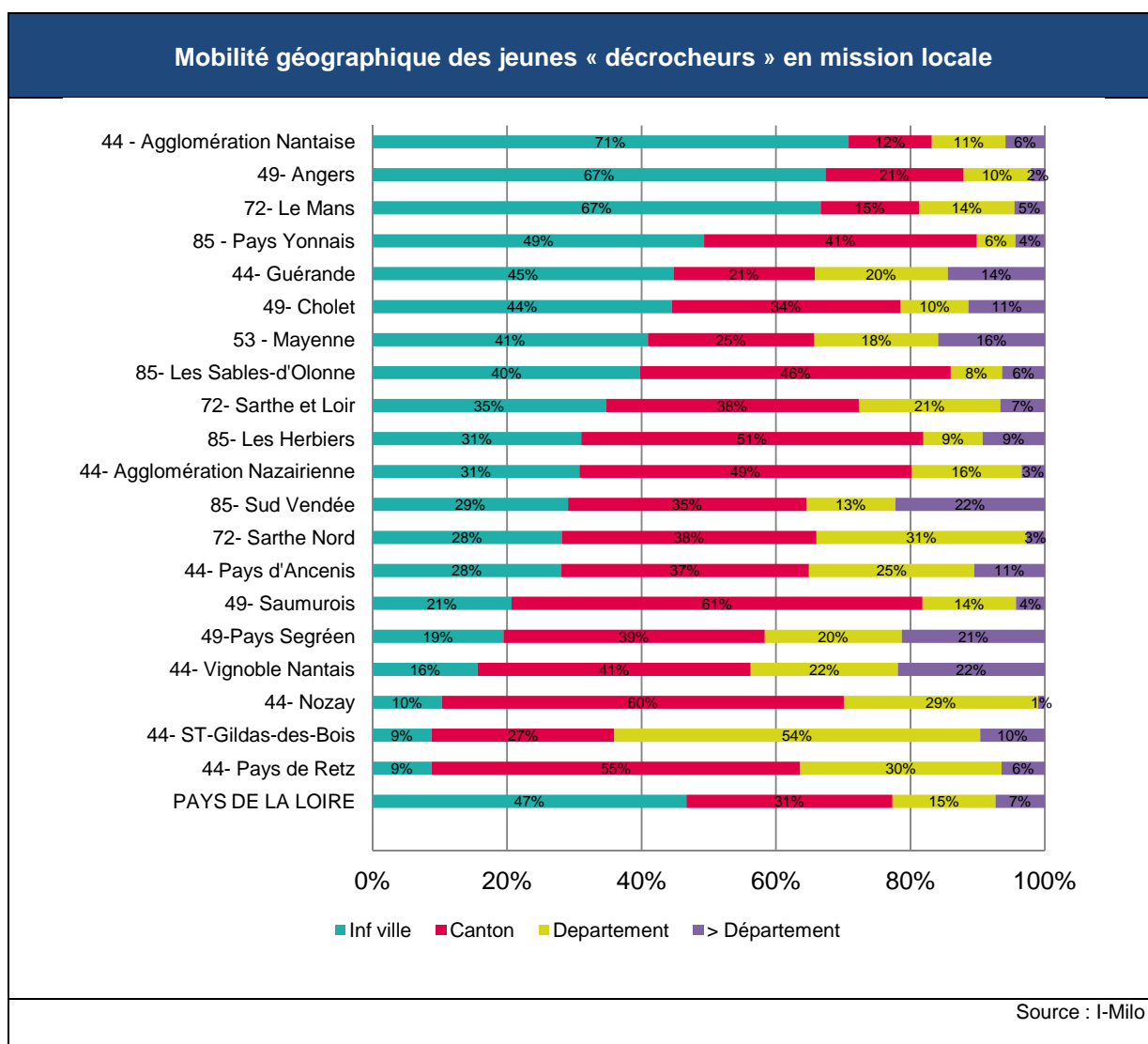
Les jeunes reçus en mission locale et considérés comme décrocheurs sont plus souvent des hommes (60 %) que des femmes (40 %), ce qui n'est pas le cas en moyenne pour l'ensemble des premiers accueils dont la répartition est proche de la parité. Par ailleurs, ils sont en grande majorité célibataires (87 %) comme pour l'ensemble des jeunes accueillis (86 %).



Si l'on se penche sur le parcours de formation des décrocheurs accompagnés par les missions locales, on peut y voir que nombre de jeunes considérés comme décrocheurs (14 %) ont été dans un

curus menant au baccalauréat sans l'obtenir et ce pour différentes raisons (abandon, échec...). De même, un certain nombre (31 %) a également été dans une formation de niveau V (ex : CAP, titre professionnel...) sans obtenir la certification associée. Quelques-uns d'entre-eux (1 %) ont une formation obtenue dans un pays étranger mais qui ne se traduit pas par un niveau de formation validé en France. Enfin, une part importante des décrocheurs (52 %) n'ont aucun niveau non validé (niveau VI ou V bis) sans plus d'éléments sur la nature de leur cheminement.

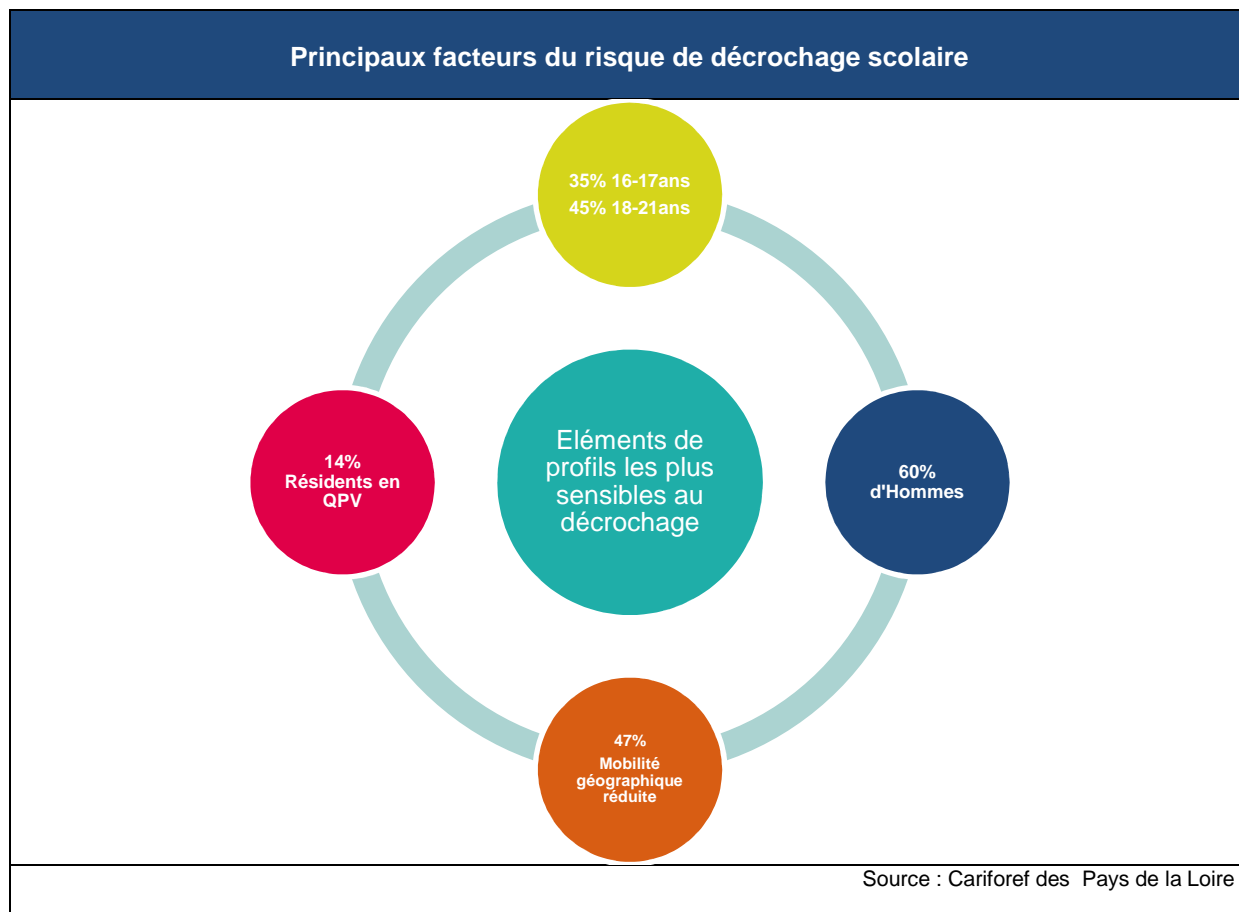
Le lieu d'habitation du jeune semble également corrélé avec le risque de décrochage. En effet 14 % des jeunes suivis par une mission locale et considérés comme décrocheurs résident dans un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) au moment du premier accueil, alors qu'ils ne sont que 10 % sur l'ensemble des premiers accueils. Cette observation n'est en revanche pas transposable sur les Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), (12 % que le public soit décrocheur ou non).



La mobilité géographique, facteur facilitant la réussite de la recherche d'un emploi ou d'une formation, est plus réduite pour le public des jeunes accueillis en mission locale et considérés comme décrocheurs. En effet, 47 % des jeunes considérés comme décrocheurs déclarent avoir une mobilité géographique pouvant s'étendre au maximum à leur ville de résidence (contre 31 % pour l'ensemble des premiers accueils) et 93 % au maximum à leur Département.



Plus en détail, on constate qu'au niveau local, de fortes disparités existent sur la mobilité géographique des jeunes considérés comme décrocheurs. Ceux-ci semblent moins mobiles dans les grandes agglomérations comme Nantes (71 % avec une mobilité égale ou inférieure à la ville), Angers (67 %) ou Le Mans (67 %). Cependant cette mobilité moindre est à relativiser compte tenu qu'il s'agit de zones avec un volume d'emploi important et une offre de transport en commun développée. A contrario, la mobilité géographique est généralement plus forte en proximité des grandes villes, comme dans Le Pays de Retz (55 % de mobilité au Canton et 30 % au département), St-Gildas-des-Bois (27 % au canton et 54 % au département) ou à Nozay (60 % au canton et 29 % au département).



Au regard des éléments disponibles dans le système d'information I-Milo, il n'apparaît pas de profil sociodémographique type du « décrocheur ». On peut cependant constater que certaines caractéristiques des publics accueillis en mission locale peuvent influencer sur le risque de décrochage, en particulier le sexe, l'âge, le lieu de résidence (le fait d'habiter en QPV) et la capacité à être mobile. Tous ces éléments différenciateurs convergent vers la nécessité de la personnalisation de l'accompagnement du jeune considéré comme « décrocheur ».

## 4. UN ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE DU JEUNE

### 4.1 UNE RECHERCHE CENTRÉE SUR L'EMPLOI, LE PROJET PROFESSIONNEL ET LA FORMATION

En 2016, les jeunes accompagnés par les missions locales et considérés comme décrocheurs ont rencontré en moyenne 7,6 fois leur conseiller, soit un nombre d'entretiens un peu plus élevé que pour l'ensemble des jeunes reçus (6,9).

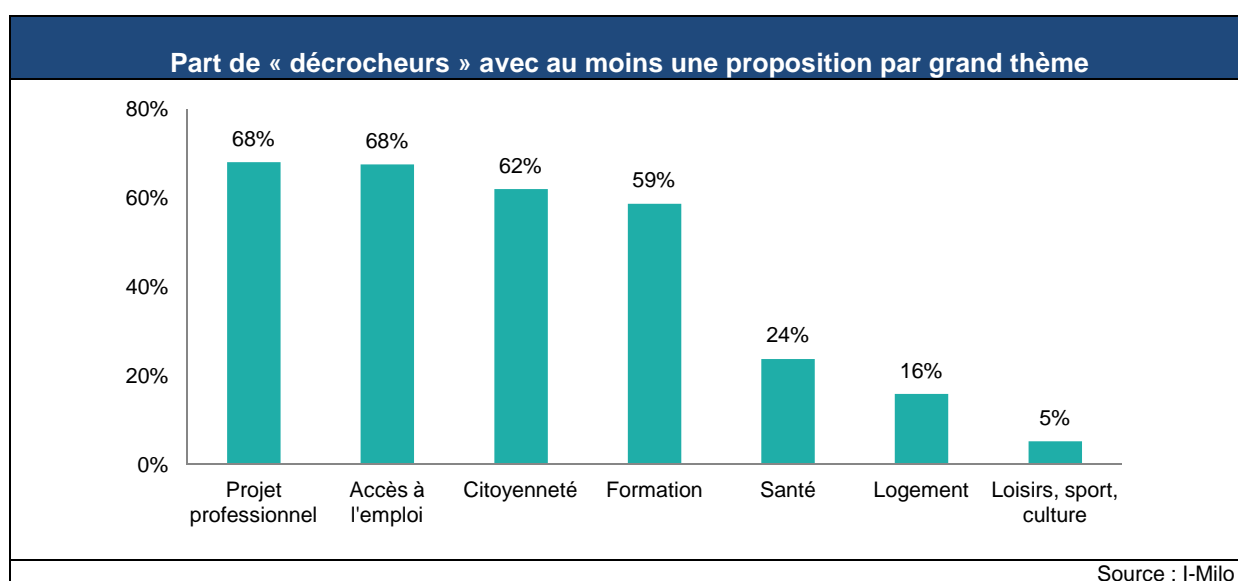
Il est important de noter que pour fiabiliser l'indicateur, nous n'avons pas retenu :

- les jeunes ayant eu un seul entretien, en considérant que ces jeunes ne bénéficient pas d'un accompagnement long par la Mission Locale car ils sont réorientés vers une autre structure (ex : PSAD) ou ils ont tout simplement abandonné l'accompagnement qui leur a été proposé.
- Les jeunes ayant eu plus de 45 entretiens dans l'année.

Sur les 7 828 décrocheurs reçus en premier accueil par les missions locales, 1 522 (31 %) n'ont pas eu un autre entretien dans les 90 jours suivant leur premier accueil et 1 034 (21 %) n'ont pas eu d'entretien dans les 365 jours. Comme dit précédemment ceci peut s'expliquer notamment par la réorientation vers une autre structure ou l'abandon du jeune...

L'accompagnement des jeunes et des « décrocheurs »		
	Ensemble des jeunes en 1er accueil en 2016	Jeunes décrocheurs en 1er accueil en 2016
<b>Nombre d'entretiens moyen</b>	6,9	7,6
<b>Nombre d'entretiens médian</b>	4 entretiens	5 entretiens
<b>% de jeunes sans entretien 365 jours après le 1<sup>er</sup> accueil</b>	(5 421) 26 %	(1 034) 21 %
<b>% de jeunes sans entretien 90 jours après le 1<sup>er</sup> accueil</b>	(7 657) 37 %	(1 522) 31 %

Source : I-Milo



Pour répondre aux demandes d'un jeune, qu'il soit considéré comme décrocheur ou non, les conseillers des missions locales ont la possibilité de leur proposer une offre de service d'un partenaire de la mission locale (par exemple une formation, une offre d'emploi...) ou interne à la mission locale (un atelier CV en interne...). Cette offre de service fait l'objet d'un suivi à partir duquel il est possible de ressortir des éléments quantitatifs (nombre de propositions...) sur un ou plusieurs grands thèmes abordés avec les jeunes selon les demandes formulées par ces derniers.

On constate ainsi qu'en 2016, sur les 7 828 jeunes accueillis pour la première fois et considérés comme décrocheurs :

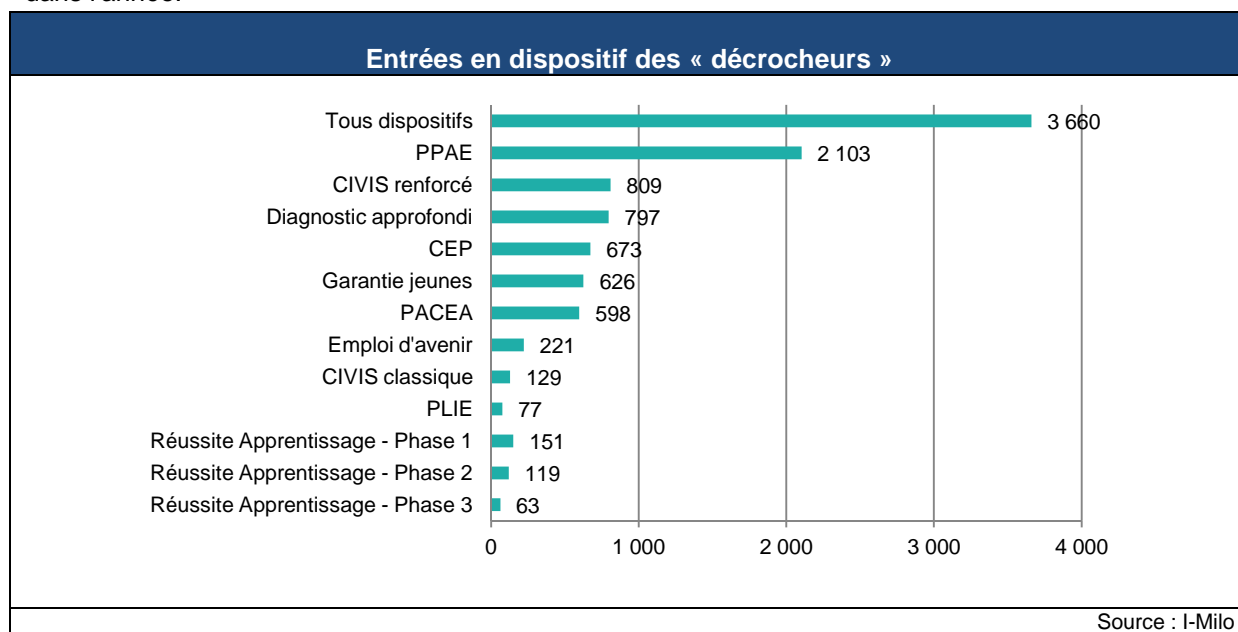
- 68 % ont eu au moins une proposition sur le thème du projet professionnel,
- 68 % au moins une proposition concernaient l'accès à l'emploi,
- 62 % au moins une proposition sur la citoyenneté,
- 59 % au moins une proposition sur la formation,
- 24 % au moins une proposition sur la santé,
- 16 % au moins une proposition sur le logement
- 5 % au moins une proposition sur les loisirs, le sport ou la culture.

Si on compare la répartition par grand thème des propositions faites aux décrocheurs à celle de l'ensemble des jeunes décrocheurs et non décrocheurs, aucune spécificité ne ressort.

## 4.2 PLUTÔT ACCOMPAGNÉS SUR DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉS

Les années 2016 et 2017 sont marquées par une évolution importante des dispositifs d'accompagnements visant les jeunes, en particulier les jeunes considérés comme décrocheurs. On notera ainsi la fermeture du CIVIS, puis le déploiement progressif dans les différentes structures, de la Garantie Jeune (GJ), notamment dans le cadre du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).

Sur les 7 828 jeunes accueillis en 2016 et considérés comme décrocheurs, plus de 3 600 jeunes sont entrés dans au moins un dispositif d'accompagnement national, régional ou local dans les 365 jours (soit 47 % des décrocheurs). À savoir qu'un jeune peut entrer dans plusieurs dispositifs différents dans l'année.



Les jeunes accueillis en 2016 et considérés comme décrocheurs s'insèrent dans des parcours d'accompagnement (PACEA, CEP) dans lesquels des dispositifs leur sont proposés. Parmi ceux-ci :

Le PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi), qui est une délégation de Pôle emploi au profit des missions locales, avec 2 103 jeunes considérés comme décrocheurs.

Le CIVIS renforcé (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) pour lequel 809 jeunes considérés comme décrocheurs ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé et renforcé, qui vise en priorité l'orientation et l'insertion vers les métiers en développement ou les secteurs d'activités pour lesquels sont identifiées des difficultés de recrutement.

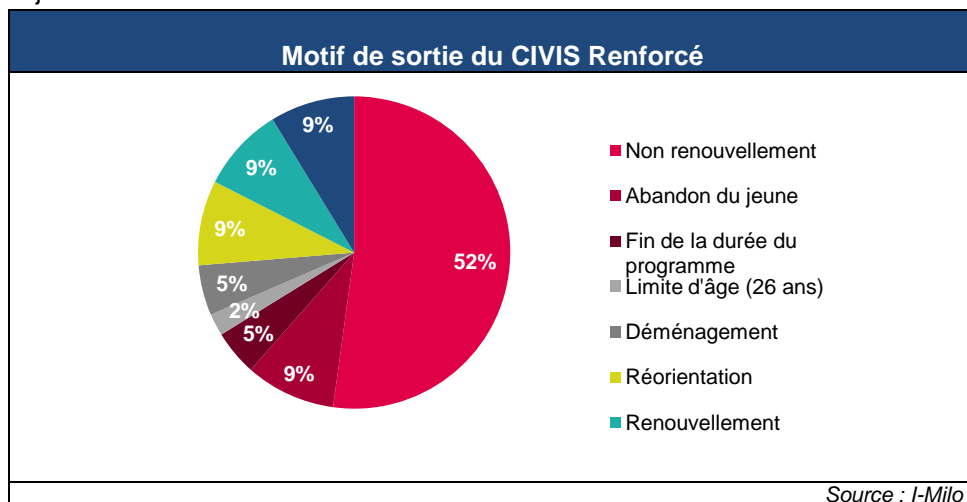
La Garantie jeunes (626 jeunes considérés comme décrocheurs) qui est un contrat d'engagements réciproques d'un an entre un jeune et une mission locale. Il débute par un parcours d'accompagnement collectif intensif, avec une présence quotidienne renforcée à la mission locale. Il s'agit d'une démarche personnalisée fondée sur le principe de "l'emploi d'abord" avec des mises en situations professionnelles.

Les EAV (Emplois d'AVenir) qui a proposé à 221 jeunes considérés comme décrocheurs un suivi personnalisé dans l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification, accompagné d'une aide financière relative à l'emploi et destiné à des employeurs du secteur non-marchand principalement.

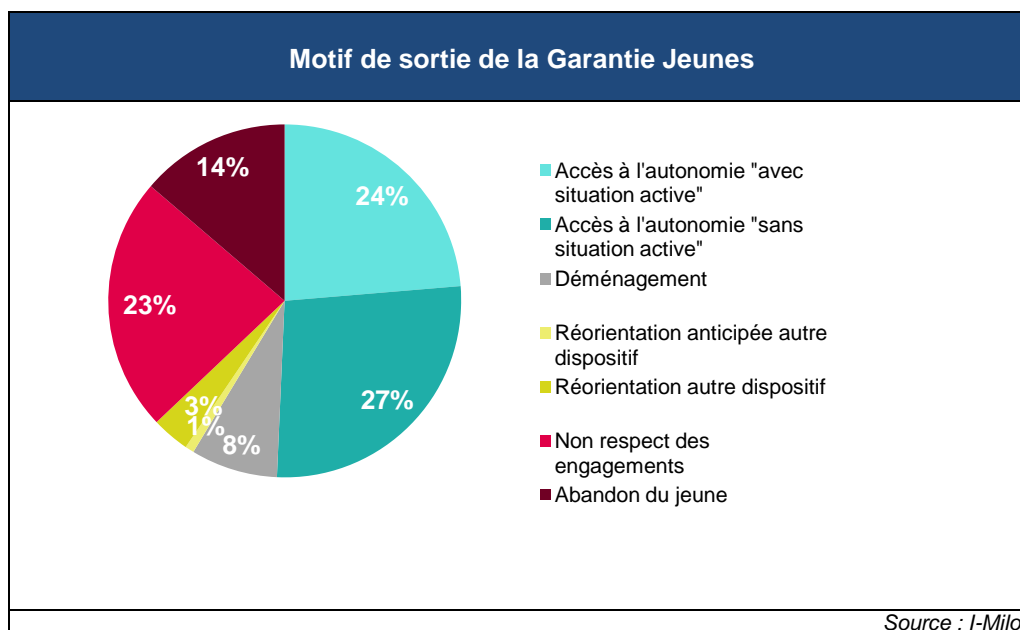
Pour l'ensemble des jeunes accueillis par les missions locales et considérés comme décrocheurs, il apparaît une orientation forte vers les dispositifs avec un accompagnement dit renforcé, comme la Garantie Jeune ou le CIVIS. En effet ces deux dispositifs ayant pour vocation l'accompagnement des jeunes les plus en difficultés, on y retrouve une proportion importante de jeunes considérés comme décrocheurs.

Il est à retenir qu'en 2017, les jeunes décrocheurs ne pouvaient plus se positionner sur le dispositif CIVIS voué à disparaître progressivement. Ainsi, bien que les données complètes pour les jeunes décrocheurs accueillis en 2017 ne soient pas encore disponibles, on observe à fin octobre 2017 une réduction progressive du nombre d'entrées en dispositif CIVIS en lien avec la fin de celui-ci et parallèlement l'intensification de la Garantie jeune avec plus de 320 entrées.

Suite à cette entrée dans ces deux dispositifs phares pour les jeunes accompagnés par les missions locales et considérés comme décrocheurs, que peut-on observer en termes de parcours ? En 2016, sur 4 765 jeunes décrocheurs au moment de leur premier accueil et sortis du dispositif CIVIS renforcé, une première moitié sort pour non-renouvellement du dispositif et une autre moitié sort pour diverses raisons dont notamment 9 % suite à l'obtention d'un emploi durable, 9 % suite à un renouvellement du programme (avant 2017), 9 % suite à une réorientation vers un autre dispositif, 9 % suite à un abandon du jeune.



Pour la Garantie jeunes, on observe que 606 jeunes considérés comme décrocheurs au moment de leur premier accueil sont sortis du dispositif en 2016. Parmi eux 24 % sont sortis suite à un Accès à l'autonomie "avec situation active", 27 % suite à un Accès à l'autonomie "sans situation active", 23 % suite à un non respect des engagements, 14 % suite à un abandon du jeune, 8 % suite à un déménagement, et 4 % suite à une réorientation sur un autre dispositif.



## 5. ACCOMPAGNEMENT : 90 PREMIERS JOURS DÉCISIFS

### 5.1 UN SUR QUATRE EN SITUATION D'EMPLOI ET DEUX SUR DIX EN SITUATION DE FORMATION UN AN APRÉS

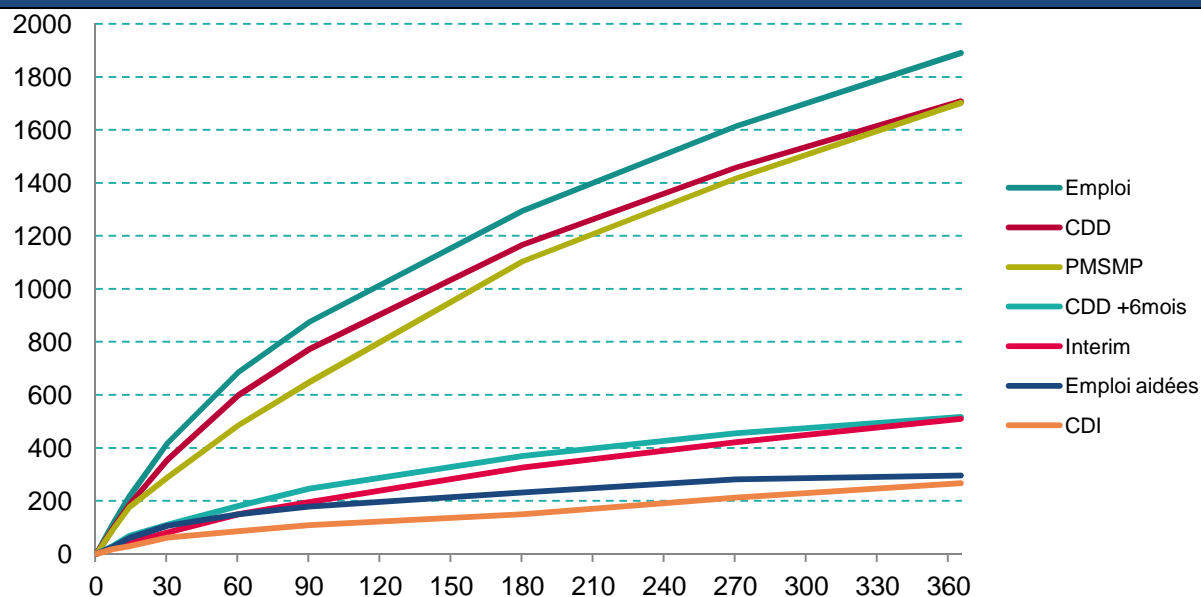
En 2016, sur les 7 828 jeunes considérés comme décrocheurs et reçus en premier accueil par les missions Locales, 686 jeunes (9 %) ont rencontré au moins une situation d'emploi dans les 60 jours suivant leur premier accueil et pour 1 890 (24 %) dans l'année. Parallèlement, parmi ces 7 828 jeunes considérés comme décrocheurs, 456 d'entre eux (9 %) ont rencontré au moins une situation de formation dans les 60 jours et 1 523 (19 %) dans l'année. À la fin de la période d'observation ils ne sont plus que 15 % en situation d'emploi.

Dans l'ensemble, c'est donc 3 211 jeunes considérés comme décrocheurs qui rencontrent une situation d'emploi et/ou une situation de formation dans l'année après leur premier accueil. Il est à noter qu'un jeune peut avoir rencontré durant ces 365 jours, une ou plusieurs situations formation et/ou une ou plusieurs situations d'emploi (par exemple trois CDD différents d'une semaine et une formation d'un mois).

Les deux graphiques qui suivent nous montrent l'importance des premiers mois de l'accompagnement. En effet une grande partie des jeunes qui rencontrent une situation d'emploi et/ou de formation le font durant les quatre ou cinq premiers mois de leur accompagnement. À cela, on peut ajouter que le public considéré comme décrocheur est un public particulier dont l'insertion est difficile et progressive, plus que pour d'autres publics<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> [Enquête 2016 auprès de la génération 2013 – Pas d'amélioration de l'insertion professionnelle pour les non-diplômés](#) – Cereq Bref - n° 356, juin 2017 – 4p

### Nombre de jeunes ayant rencontré une situation emploi en fonction du nombre de jours les séparant du premier accueil



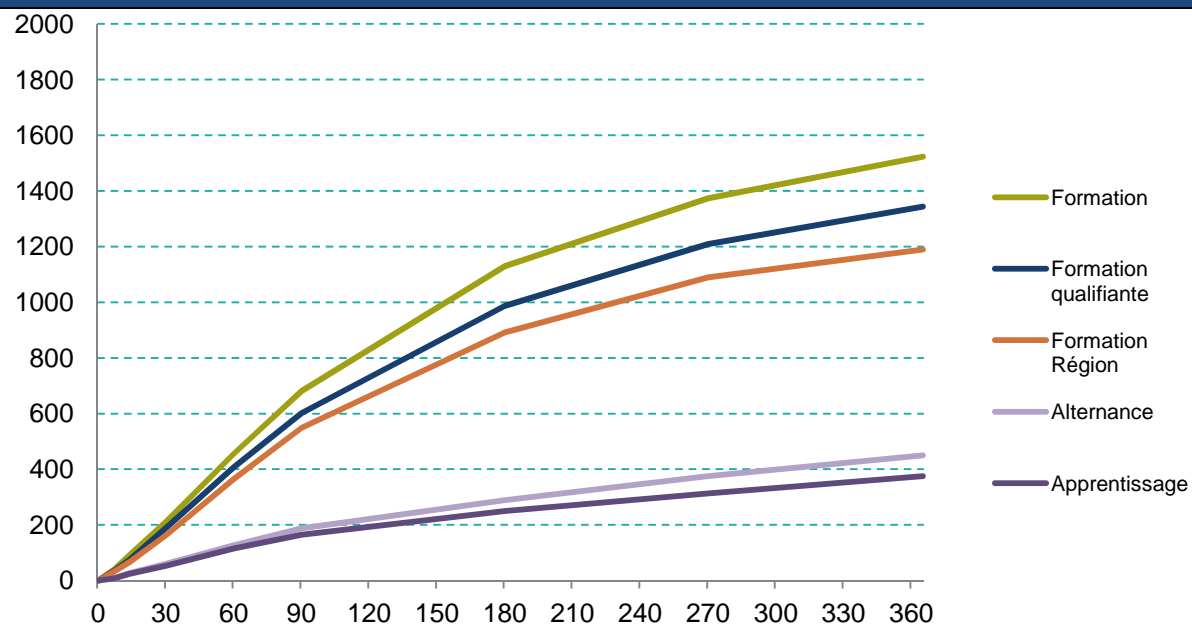
Source : I-Milo

Parmi les jeunes rencontrant une ou des situations d'emploi on remarque une part importante d'emplois précaires (interim et/ou CDD). En effet le nombre de jeunes considérés comme décrocheurs et ayant signé un CDI dans les 60 jours après leur 1<sup>er</sup> accueil est de 86 alors que le nombre de jeunes ayant signé un CDD dans les 60 jours après leur 1<sup>er</sup> accueil est de 599 dont 181 un CDD de plus de 6 mois. Après 365 jours ils sont 267 à avoir signé au moins un CDI et 1 708 à avoir signé au moins un CDD dont 517 un CDD de plus de 6 mois.

Pour comparaison sur l'ensemble des jeunes « décrocheurs » et « non-décrocheurs » en premier accueil en 2016, 5 % ont signé un CDI dans les 365 jours après leur 1<sup>er</sup> accueil et 32 % ont rencontré au moins une situation d'emploi sur ce même laps de temps. Il y a donc peu de différence sur les situations rencontrées 365 jours après le premier accueil en mission locale entre les « décrocheurs » et l'ensemble des jeunes accueillis.

Parmi les jeunes rencontrant une ou des situations de formation, on remarque une part importante de formation qualifiante et/ou Région (une formation qualifiante pouvant être à la fois une formation qualifiante et une formation en lien avec l'offre de formation de la Région). En effet le nombre de jeunes considérés comme décrocheurs et ayant débuté une formation qualifiante dans les 60 jours après leur 1<sup>er</sup> accueil est de 407 (5 %) et 1 343 (17 %) après 365 jours. Alors que le nombre total de jeunes ayant débuté une formation qualifiante ou non dans les 60 jours après leur 1<sup>er</sup> accueil est de 211 (6 %) et 1 523 (19 %) après 365 jours. Du côté de l'alternance, incluant l'apprentissage et les contrats de professionnalisation, la part de jeunes considérés comme décrocheurs dans ce type de situation reste très limitée.

### Nombre de jeunes ayant rencontré une situation formation en fonction du nombre de jours les séparant du premier accueil



Source : I-Milo

*NB : Un jeune effectuant une formation en apprentissage qui est également une formation qualifiante sera compté à la fois dans les jeunes étant sur un dispositif apprentissage, dans les jeunes étant rentré dans une formation en alternance et également les jeunes étant sur un dispositif formation qualifiante.*





Cariforef des Pays de la Loire

Bâtiment Sèvre

12 bd Georges Pompidou 44200 Nantes

02 40 20 52 40

[www.orientation-paysdelaloire.fr](http://www.orientation-paysdelaloire.fr)

[info@cariforef-pdl.org](mailto:info@cariforef-pdl.org)



La publication et la synthèse de l'étude sont mises à disposition [sous licence CC BY NC SA 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).